



CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION
DE

DSDEN DU BAS-RHIN

65 Avenue de la Forêt Noire
67000 STRASBOURG

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Tél : 03 8- --- --

Courriel :

DSDEN DU HAUT-RHIN

2 Rue Henner
68000 COLMAR

DOSSIER D'ACCUEIL ET DE LIAISON

DES JEUNES NOUVEAUX ARRIVANTS EN FRANCE

Remarque liminaire :

Ce document permet de synthétiser des informations recueillies lors d'un entretien. Ces informations doivent permettre autant que possible de distinguer si le jeune arrivant est allophone ou francophone, s'il a été scolarisé régulièrement, peu ou pas, avant son arrivée en France, s'il maîtrise un alphabet etc.

En revanche, selon la situation du jeune, le moment n'est pas propice à une évaluation pédagogique qui sera différée et se fera au cours des trois premières semaines de scolarisation en UPE2A.

Certaines questions sont susceptibles de rester sans réponse, il conviendra au conseiller de ne pas insister voire de ne pas les poser selon les situations.

I. LE JEUNE ET SA FAMILLE

IDENTITE DE L'ELEVE

NOM : Prénom : Nationalité : Pays d'origine :

Sexe : F M Date et Lieu de naissance :

Date d'arrivée en France : Date de l'entretien :

Adresse :

Tél. : E-mail :

Langue maternelle : Autre(s) langue(s) parlée(s) :

FAMILLE/REPRESENTANT LEGAL

NOM Prénom	Nationalité	Date d'arrivée en France
Père		
Mère		
Tuteur		
Langue(s) parlée(s)		

Autre(s) information(s)

FRATRIE : NOM Prénom	Fille	Garçon	Age	Présent(s) en France	
				OUI	NON
Autres contacts utiles (éducateur social référent, structure d'accueil ...) :					

SITUATION DE L'ENFANT EN FRANCE

- Regroupement familial
- Placement sous tutelle (délégation d'autorité parentale)
- Parent(s) demandeur(s) d'asile (réfugié(s))
- Mineur(e) isolé placé(e) en foyer

2. SCOLARITE DE L'ELEVE DANS SON PAYS D'ORIGINE

Nombre d'années de scolarisation dans le pays d'origine :

Ecole élémentaire : an(s)

Collège : an(s)

Lycée : an(s)

Y-a-t-il un document certifiant la scolarité : OUI --- NON

Langue de scolarisation :

La scolarisation a-t-elle été régulière ? Intermittente ?

Niveau scolaire atteint dans le pays d'origine :

Le français a-t-il été étudié comme langue vivante étrangère ?

Si oui, nombre d'années d'études : an(s)

Autre(s) langue(s) vivante(s) étudiée(s) outre la langue maternelle :

Nombre d'années :an(s)

D'après le schéma simplifié ci-dessous, cocher chaque classe suivie.

1 CP	2 CE1	3 CE2	4 CM1	5 CM2	6 6ème	7 5ème	8 4 ^{ème}	9 3ème	10 2 ^{nde}	11 1 ^{ère}	12 Tale

Diplômes obtenus et mentions :

Si l'élève a été scolarisé antérieurement en France, précisez à quelle date et le niveau suivi :

Dans l'entourage de l'élève,

Qui parle le français ?

Qui lit le français ?

Qui écrit le français ?

Personne(s) de l'entourage ayant une influence sur l'intégration en France, aide à l'apprentissage du français et aux devoirs scolaires :

3. AVIS ET PROPOSITION DU C.O.P. A L'ISSUE DE L'ENTRETIEN

Prénom et Nom du/de la Conseiller(ère) d'Orientation Psychologue :

Proposition :

Rappel : Pièces à fournir (dans le cas où le candidat en dispose) et procédure

* Le dossier sera retourné à la DASEN en version numérique. **Les copies des pièces annexes seront conservées au C.I.O.**

Rappeler à la famille que les pièces suivantes seront à produire lors de l'inscription en établissement.

Il convient de vérifier l'état civil de l'enfant (protection des mineurs), le cas échéant l'identité des parents MAIS ce n'est pas une condition à la scolarisation (Réf : circulaire n°2002-063 du 20-03-2002 relative aux modalités d'inscription et de scolarisation des élèves de nationalité étrangère des premier et second degrés).

- Papiers d'identité
- Livret scolaire du pays d'origine
- Bulletins scolaires du pays d'origine
- Justificatifs de domicile
- Délégation d'autorité parentale

* Un courrier d'affectation dans lequel figureront le nom et l'adresse de l'établissement d'accueil sera adressé aux familles dans les meilleurs délais, par la DASEN à l'adresse du ou des représentant(s) légal(aux).

* En cas de non-affectation dans un délai de 4 semaines, la DASEN adressera un courrier à la famille ou au représentant(s) légal (aux).

* Inscription au collègue : le personnel de l'établissement (notamment l'assistant de service social, le service de la vie scolaire) se chargera d'établir : certificat de scolarité, demande de bourse, remboursement de frais de transport, etc....

Tableau réservé à l'administration		Affectation prononcée le
Etablissement de secteur		
Etablissement de secteur UPE2A, autre		
Etablissement d'affectation		